

BÂTIMENT

HAUTES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET BÂTIMENT VONT BIEN DE PAIR

DRÔME-ARDÈCHE - ROVALTAIN

DE L'INTÉRÊT DE CONSTRUIRE OU DE RÉNOVER DES BÂTIMENTS AVEC DES HAUTES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES: TEL ÉTAIT LE THÈME DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT PROPOSÉE CE MARDI PAR ICARE DÉVELOPPEMENT. ELLE FUT L'OCCASION POUR LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS PRÉSENTS DE RAPPELER, À JUSTE TITRE, Ô COMBIEN S'INSCRIRE DANS CETTE DÉMARCHE EST PERTINENT.



Le thème abordé lors de cette 1^{ère} table ronde a suscité l'unanimité. Construire ou rénover en favorisant de hautes performances énergétiques crée de la valeur ajoutée.

Certaines choses sont devenues tellement évidentes qu'il convient parfois, de les rappeler. Illustration en a été faite ce mardi au travers la conférence-débat proposée par ICARE Développement, structure pluridisciplinaire spécialisée dans la stratégie énergétique.

Les différents témoignages qui se sont succédés lors de cette soirée au cours des deux tables rondes proposées ont permis, une nouvelle fois, de rappeler tout l'intérêt que représente le choix de privilégier les hautes performances énergétiques quand il s'agit de construire ou de rénover un bâtiment et ce, que l'on soit une collectivité, un bailleur public ou bien un particulier.

"Ce type de bien se vendra d'autant plus facilement" a ainsi rappelé Me Barnasson, notaire à Romans. "C'est une garantie de moindre

vacance" a renchéri de son côté Hubert Trujillo, directeur général de SDH Constructeur. Pour Nicolas Daragon, "ce type de construction permet d'embellir le quotidien des gens et les incite à prendre soin de leur environnement".

Abordés lors de la 2nd table ronde, les contrats globaux de performance constituent justement un "véhicule" particulièrement pertinent pour les collectivités qui veulent s'inscrire dans cette démarche.

Pascal Pertusa (maire de Chabeuil) s'est chargé de le rappeler. Sa commune l'a choisi pour la réalisation du groupe scolaire Gustave André. "Parce qu'elle responsabilise l'ensemble des intervenants par rapport à un objectif précis, on sait très exactement où l'on va et ce sur quoi l'on s'engage".

Frédéric Rolland



La seconde table ronde de cette soirée était consacrée au contrat global de performance. Un dispositif particulièrement adapté quand il s'agit de concilier construction ou rénovation de bâtiments et performance énergétique selon les différents intervenants invités pour en débattre.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

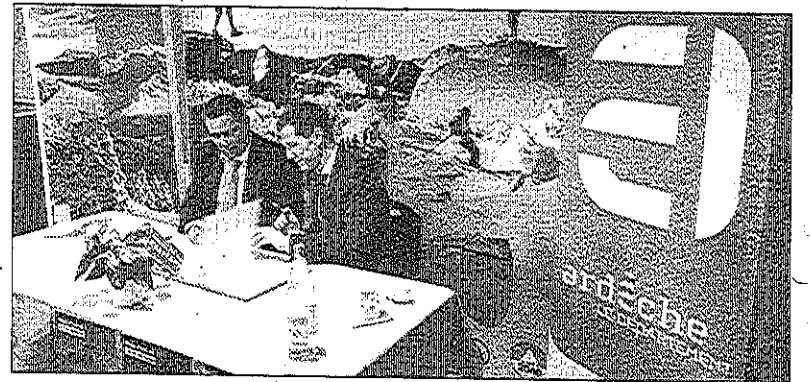
L'ARDÈCHE ET LA RÉGION CONFORTENT LEUR COOPÉRATION

ARDÈCHE - PRIVAS

LAURENT UGHETTO, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET NICOLAS DARAGON, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉLÉGUÉ AU TOURISME ET AU THERMALISME, ONT SIGNÉ LE 28 SEPTEMBRE DERNIER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FIXANT LES MODALITÉS DE COLLABORATION DES DEUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE TOURISME POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES.

Paraphée à l'issue d'une journée sur le terrain qui aura vu les signataires se rendre à Vallon-Pont-d'Arc dans un 1^{er} temps puis au Gerbier-de-Jonc par la suite, cette convention traduit la volonté du Département et de la Région de travailler ensemble à l'émergence de projets générant attractivité et notoriété touristique en faveur de l'emploi et de la création de richesses sur le territoire. Elle illustre également leur souhait d'œuvrer conjointement à la mutualisation des ressources mobilisées pour atteindre leurs objectifs communs en faveur du développement touristique de l'Ardèche.

Cette convention vise à faire converger les politiques touristiques menées par les deux collectivités. Il s'agit ainsi de présenter les thématiques d'excellence soutenues par chacune de manière complémentaire. Sont concernées les activités de pleine nature, le tourisme itinérant et les grandes randonnées, la diversification touristique de la mon-



tagne, le thermalisme santé, la gastronomie et l'œnotourisme. Cette convention identifie deux thématiques transversales, l'hébergement, avec la réalisation d'un état des lieux quantitatif de l'offre, et la professionnalisation, pour lesquelles un travail coordonné sera engagé. Elle met également en avant les "grands sites" proposés par le Département. Autour de cette compétence partagée, la démarche de contractuali-

sation permet d'installer une cohérence plus forte à l'échelle de la Région (les 12 Départements s'engageant avec la Région dans cette dynamique) et au niveau départemental d'appuyer la stratégie touristique "Ardèche horizon 2020" qui pose pour le territoire les enjeux d'un tourisme durable.

Frédéric Rolland

VITICULTURE

LES VIGNERONS ARDÉCHOIS METTENT L'EAU-DE-VIE EN SOUS-SOL

ARDÈCHE - Orgnac l'Aven

DÉBUT 2018, QUELQUE 4 000 BOUTEILLES DE VIN PRODUITES PAR LES VIGNERONS ARDÉCHOIS SERONT STOCKÉES DANS LES ENTRAILLES DE L'AVEN D'ORGNAC, 50 MÈTRES SOUS TERRE. ELLES Y DEMEURERONT LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR ARRIVER À MATURITÉ. UNE CONVENTION ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES CONCERNÉES VIENT D'ÊTRE SIGNÉE EN CE SENS.

Passées les périodes de culture puis de vendange et enfin de vinification, de nombreux critères de stockage - tels que notamment le taux d'hygrométrie, la température, la luminosité, etc. - influent directement sur le vieillissement des vins. Découvert au cœur de l'été 1935 par un groupe de 5 spéléologues particulièrement téméraires emmenés par Robert de Joly, l'aven d'Orgnac situé, rappelons-le, à la limite de l'Ardèche et du Gard voisin, présente la particularité de les cumuler en un seul et même lieu.

Labellisé Grand Site de France depuis 2004, ce gouffre d'une cinquantaine de mètres de profondeur ouvert au public après quelques aménagements dès 1939 est donc amené à héberger quelque 4000 bouteilles. Le 2 octobre dernier, une convention de partenariat a été signée en ce sens entre les différents acteurs concernés par cette expérience. Celles-ci gagneront les profondeurs de la grotte en début d'année prochaine, le temps nécessaire pour que soient réalisés les travaux d'aménagement du tunnel, de l'espace vinothèque et de l'espace



La signature officielle de la convention de partenariat entre les Vignerons Ardéchois et le Grand Site de l'Aven d'Orgnac s'est déroulée le 2 octobre dernier en présence de Laurent Ughetto (Président du Département) et de Fabrice Brun, député de la 3^{ème} circonscription de l'Ardèche. (Crédit Photo: Lisa Fournier)

de dégustation. Des animations œnotouristiques sont en effet prévues dès le mois de février, l'inauguration officielle de ce chai si

particulier étant, elle, prévue pour le mois de mars prochain.

Frédéric Rolland